Sont-ce les seigneurs d'Arbignon qui ont amassé sur leurs têtes les vengences populaires? Et la Matze ne fit aucun mouvement.

-Sont-ce peut-être les Asperling, les Tortmann, les Rarogne, les Venthona qui ont sait de ton corps un cadavre? Et la Matze ne sit aucun mouvement.

—Sont-ce enfin le sire d'Ayent et le seigneur de Granges qui ont rougi le rocher, inondé le sol du sang de l'innocent? Et la Matze baissa la tête, et le manant qui la portait murmura pour elle: "Jusqu'à ce que les entrailles des parricides soient devenue la proie des corbeaux, mon ombre errante jettera l'épouvante dans vos rêves de nuits."

Et le chevalier reprit :—Eh bien, pour te venger, que les de la Tour soient broyés comme le grain sous la meule. Et la foule répéta :—Eh bien pour te venger, que les de la Tour soient broyés comme

le grain sous la meule.

Et une ronde immense commença autour de la Matze et du chevalier; et cette ronde s'arrêtait, et chaque pâtre levait la main droite vers le ciel, et répétait:—Avant que le soleil se soit couché pour la deuxième fois derrière nos montagnes, le sang des parricides aura lavé la tache imprimé au front de la Matze. Et la foule grossissait, et semblables au torrent qui déborde, ses flots s'ébranlèrent, et le peuple entier entier allait enfin venger la mort de son évêque et briser dans ses mains l'orgueil de la noblesse humiliée.

VIII.

LE JOUR DE LA JUSTICE.

Les meurtriers devaient recevoir un châtiment terrible. Déjà du haut des meurtrières d'Ayent et de Mont-Orge le bessroi a retenti : le cor a sonné trois sois, et les sansares guerrières annoncent aux pâtres vengeurs que l'ennemi s'avance. Bientôt dans la plaine slottent les bannières des parricides, et eux-mêmes caracolent sièrement sur leurs sogneux coursiers.

Cependant les deux armées sont en présence. Pour la premières fois les gorges retentissent du salpêtre enslammé: un moment, les pâtres sont interdits à ce spectacle nouveau pour eux, mais ensin, encouragés par le souvenir de leurs anciennes victoires, ils résistent au premier choc. C'est au bord de la Liéna, au pied de la colline sur laquelle est assis le manoir d'Ayent, que l'on en vient aux mains.

D'un côté, les cuirasses polies brillent au soleil; les casques lancent des éclairs, et les panaches éclatants ondoient dans les airs; on entend le hennissement des coursiers se mêler aux cliquetis des armures, et les bannières chargées d'or et d'argent forment au-dessus des chevaliers un pavillon flottant; c'est le camp de la révolte, le rempart qui protège l'assassin

Mais sur la rive gauche de la Liéna, le tableau est tout autre; une foule compacte et serrée d'homnies bardés de fer ou couverts de peaux de sangliers; des femmes même sont dans les rangs. Un seul drapeau les conduit à la victoire, et ce drapeau est un tissu de soie blanche sunnonté d'une croix rouge. Au-dessus de ces piques, de ces hallobardes, de ces longues épées, de ces massues, de ces tridents, de ces armes de tout genre, que le pâtre trouva sous sa main, s'élève la Matze difforme et terrible, et qui ne conunt jamais la défaite; la, point de fansares bruyantes, mais le cri mille sois répété; mort aux parricides.

Tout à coup, au milieu des hurlements de la foule un jeune chevalier zu mantenu noir pousse son coursier dans les range de la noblesse; déja la lance au poing, il fait frémir le cheval du seigneur de Granges : d'nn coup de hache il abat le casque du meurtrier et, plus prompt que la foudre, son épée massive sait voler en éclats la cuirasse d'acier du fier baron. Le destrier a bondi, et son cavalier rouse dans la poussière : le jeune chevalier a saut de dessus son palefroi et est debout en face de son adversaire ; les yeux se rencontrent, leurs bras s'enlancent Dans toute la sorce de l'age, Pierre de la Tour saisit Armand dans des étreintes horribles ; le corps du jeune combattant plie un moment sous les muscles nerveux du baron : il sent sa potrine se briser contre les débris de sa cuirasse; mais ce que ne peut la force, l'adresse le fera : Armand lutte avec une agilité surprenante, il parvient à so dégager des bras de fer du seigneur de Granges et sous un mouvement rapide qu'il imprime à sa main droite, le meurtrier chancelle et tombe à la renverse.

Les deux armées étaient restées immobiles, contemplant ce combat singulier, mais à peine Armand a-t-il vaiecu son ennemi, qu'Antoine, surieux, bondit, comme le tigre des déserts, sur le jeune chevalier. La lutte recommence plus terrible encore, et cette sois le vengeur, du regard, implore le ciel. Il évite ses premiers coups ; et quand il voit Antoine épuisé par la sureur du combat, il se met sur l'ossensive : son épée décrit dans l'air milles cercle : chaque coup qu'elle porte enlève une parcelle de la redoutable armure du sire d'Ayent ; déjà brille l'écarlate de son pourpoint, alors Armand lance son coursier. Antoine est interdit du choc; avant qu'il ait le temps de se reconnaître, un stot de sang s'échappe de sa poitrine, et son cadavre va rejoindre le corps

rangiant de son frère.

Trois heures après, cinq incendies rougissaient les crêtes des montagnes: les vieux manoirs où le crime avait été si fro.dement médité étaient la proie des flammes, après que le pillage en avait retiré les objets les objets les plus précieux.

IX.

AMOUR ET VENGEANCE.

Le lendemain, aux premiers seux de l'aurore, on comptait parmi les cadavres qui gisnient au bord de la Liéna vingt-huit nobles seigneurs qui avaient mordu la poussière. Du nombre étaient les deux frères parricules du sein desquels on retira deux poignards : sur la lame on lisait, d'un côté : Haine et destruction; et de l'autre; mais aussi, Amour et vengeance.

Au pied de cet autel, qui avait reçu son serment, un chevalier déposait son épéc et sa ceinture à lettres d'or. Sa mission était remplie.

PIERRE MEYLL

A nos Agents.

Nous réiterons la demande saite à nos agents de vouloir bien retirer les sommes dûes par chaque abonné dans leurs localités respectives, pour les 6 mois expirés le 28 Septembre dernier. Dans les paroisses où il n'y a point d'agents nous prions les abonnés de a'empresser à nous adresser de suite, par lettre, le montant de leur souscription, frais de porte payés.